



## RAPPORT D'ACTIVITÉ **2023**



# RAPPORT D'ACTIVITE DU SCoT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

## ANNEE 2023

(Présenté lors du Comité syndical du 30 sept. 2024)

### Sommaire

**Page 3 - Carte d'identité et rôle du SCoT**

**Page 5- Une gouvernance partagée**

**Page 6- L'équipe technique et administrative**

**Page 6 - La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale**

**Page 10 - Contributions pour l'élaboration des documents de programmation Urbaine**

**Page 11 - Avancement de l'élaboration du nouveau Schéma de cohérence territorial**

**Page 14 - Le nouveau site web**

**Page 15- L'exercice financier 2023**



### Editorial

L'année 2023 a été marquée par une activité intense pour les élus du comité et l'équipe technique du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

La révision générale du SCoT a franchi une nouvelle étape. Après un an de travaux avec les agglomérations, les communes et les personnes publiques associées, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a

été finalisé. Son fil conducteur est d'améliorer la qualité de vie des habitants en fixant trois orientations politiques pour l'aménagement de notre territoire : favoriser un aménagement de qualité de nos villes et de nos villages, conduire les transitions écologiques et énergétiques indispensables et enfin garantir l'attractivité du territoire.

Après le PAS, place au DOO (le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT). Sa construction a aussi été engagée en 2023. Son objet est de traduire en objectifs opérationnels les orientations du PAS. Au total, ce sont plus de 40 réunions de concertation qui se sont tenues en 2023 pour la révision du SCoT et qui se poursuivront en 2024.

La CALL et la CAHC sont aussi des territoires de projet. En 2023, pas moins de 25 projets d'aménagement majeurs ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme analysées au titre du SCoT : sont concernés plus de 800 logements et 50 hectares pour le développement économique ou les équipements. 16 plans locaux d'urbanisme sont aussi en cours d'évolution. La concertation que j'ai souhaitée pour la révision du schéma de cohérence territoriale s'est enfin naturellement traduite en 2023 par la refonte du site internet du SCoT pour rendre les informations essentielles sur le SCoT accessibles à tous.

**Le Président,  
Marcello DELLA FRANCA**

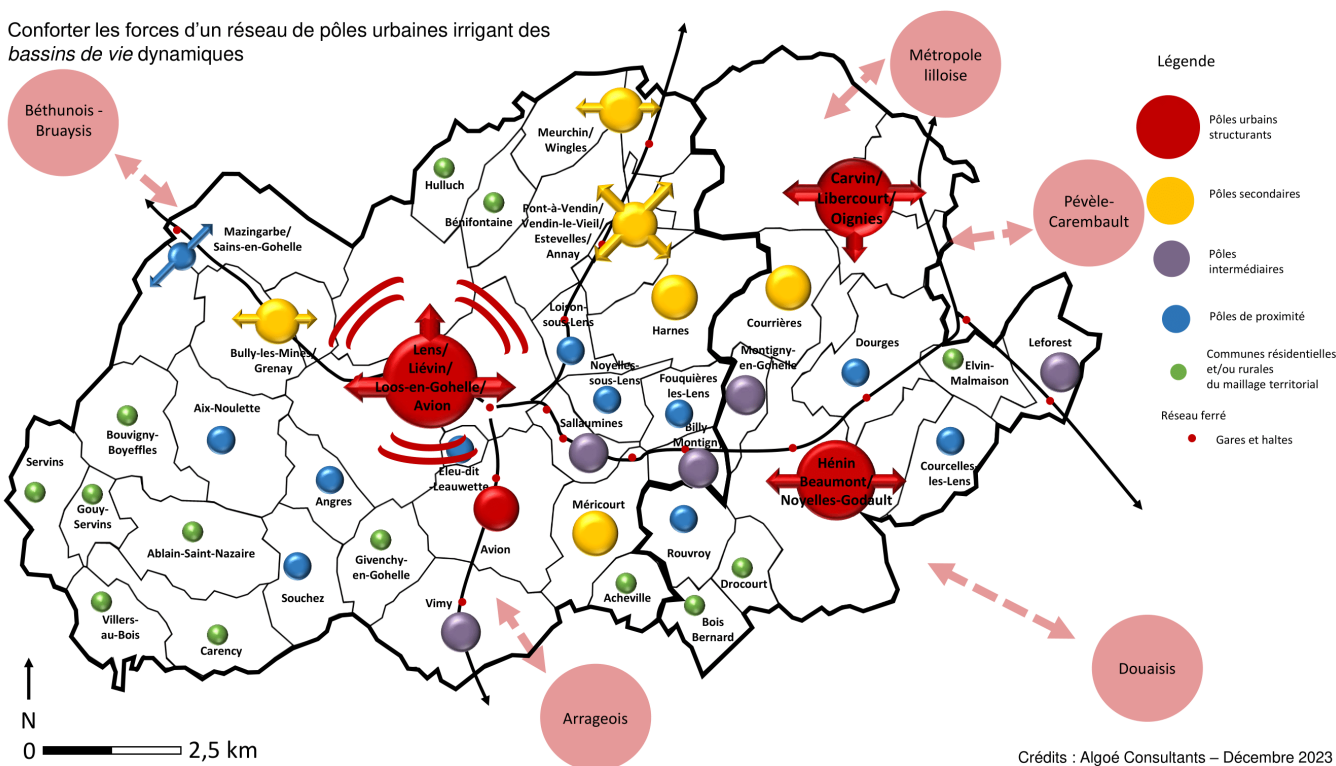
**Un bassin de vie de 369 427 habitants, 50 communes et deux communautés d'agglomération**

Créé en 2002 en application de la loi « Solidarité et Renouveau Urbain », le **syndicat mixte du SCoT est composé des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin**. Son périmètre s'étend sur cinquante communes.

C'est un territoire d'importance ; fort de ses 369 427 habitants (*Insee 2021*), le **SCoT de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN est en population le troisième SCoT des Hauts-de-France** après celui du GRAND AMIENOIS et celui de la METROPOLE LILLOISE. Avec plus de 1 000 habitants/km<sup>2</sup>, sa densité de population est équivalente à celle des grandes métropoles du pays. Enfin grâce à **son niveau d'équipement**, le territoire est considéré comme l'un des **pôles**

**d'envergure régional** par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Ce territoire se caractérise aussi par sa diversité. Le SCoT de 2008 distingue **trois secteurs étroitement imbriqués** : un CŒUR URBAIN qui forme un *continuum urbain* de SAINS-en GOHELLE à COURCELLES-les-LENS, un SECTEUR NORD, espace périurbain et de ceintures agricoles qui s'étend de LOOS-en-GOHELLE à LEFOREST et une frange sud à dominante rurale et résidentielle allant de SERVINS à BOIS-BERNARD (les COLLINES DE L'ARTOIS).



Armature territoriale du SCoT de Lens-Liévin- Hénin-Carvin (PAS – Arrêt de projet – juillet 2024)

## Le SCoT : un outil opérationnel au service de la planification urbaine et de l'aménagement

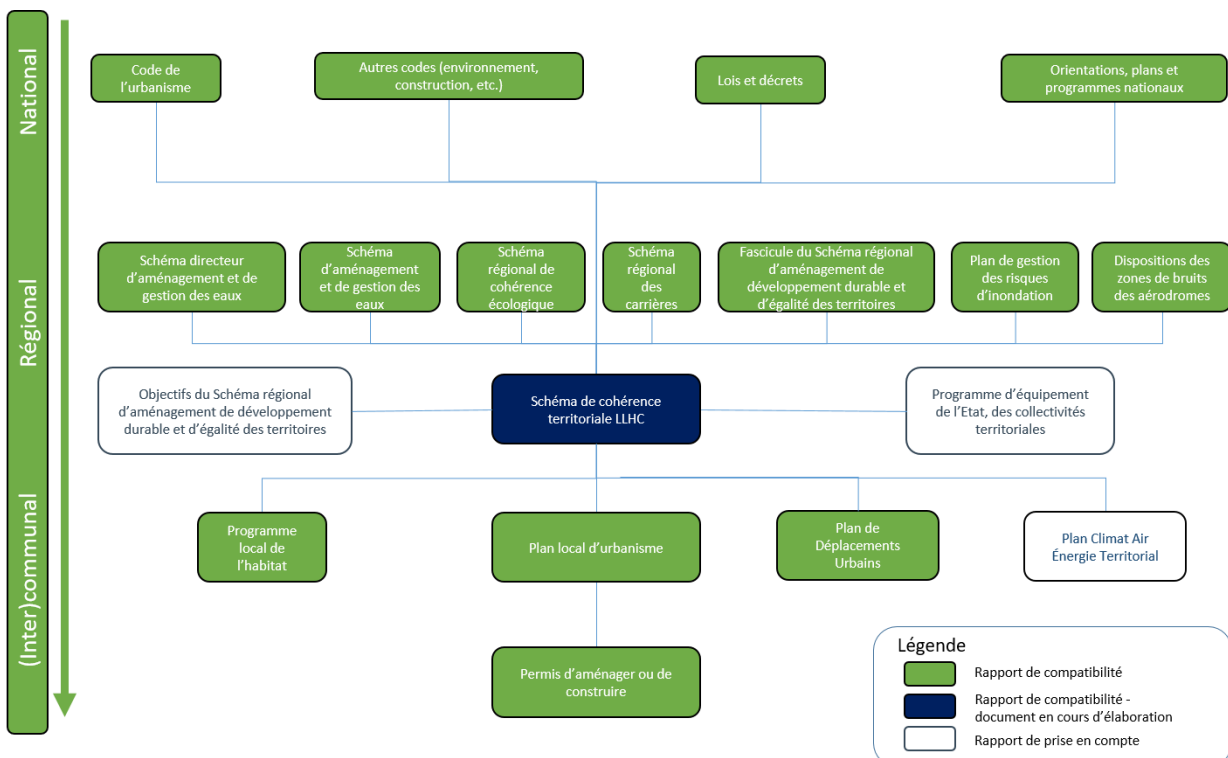
Régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme, le syndicat mixte en charge du SCoT a pour objet (...) la mise en œuvre et la révision du Schéma de cohérence territoriale.

**Le document, approuvé le 11 février 2008, fixe les orientations générales à prendre en compte dans les projets d'aménagement.** Ces orientations portent sur l'environnement, le développement économique et le développement urbain (habitat, gestion économe des espaces, développement commercial et mobilité.

**En urbanisme opérationnel, les projets d'aménagement importants** (soit ceux portant sur des surfaces plancher supérieures à 5 000 m<sup>2</sup> et sur des surfaces commerciales de plus de 1 000 m<sup>2</sup>) **doivent être compatibles avec le SCoT**, c'est-à-dire non contraire à ses dispositions.

**En ce qui concerne les documents de planification ou de programmation urbaine, le SCoT a un rôle « charnière ».** En effet les plans locaux d'urbanisme (PLU), les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les plans de mobilité doivent présenter un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec le SCoT tandis que celui-ci doit être compatible avec les *normes supérieures* (SRADDET, SAGE et SDAGE, Plan de gestion des risques d'inondation ... etc.)

Dans ce cadre, le SCoT constitue un des documents de référence à prendre en compte pour les projets d'aménagement. Il contribue aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de planification urbaine des communes ou de leurs groupements.



Représentation schématique de la hiérarchie des normes d'urbanisme (Ordonnance n° 2045-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation des normes applicables aux documents d'urbanisme

## UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Désignés par les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, les délégués syndicaux du SCoT ont été installés en septembre 2020 suite aux dernières élections municipales.

**PRESIDENT**  
**Marcello DELLA FRANCA**  
 Maire de Montigny-en-Gohelle

**VICE-PRESIDENT**  
**Philippe KEMEL**  
 Maire de Carvin

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**

 <b>Charly Méhaignery</b> Adjoint au maire de Courrières	 <b>Christian MUSIAL</b> Maire de Leforest
 <b>Edith BLEUZET</b> Maire de Courcelles les Lens	 <b>Valérie BIEGALSKI</b> Maire de Noyelles-Godault
 <b>Steeve BRIOIS</b> Maire de Hénin-Beaumont	

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :**

 <b>Tony FRANCONVILLE</b> Maire de Douges	 <b>François PASQUALINO</b> Adjoint au maire de Ilouvroly
 <b>Emilie LE TORRIELLE</b> Conseillère municipale de Courrières	

**AGGLO HÉNIN-CARVIN**

**VICE-PRESIDENTE**  
**Cécile BOURDON**  
 Adjointe au maire de Lens

**VICE-PRESIDENT**  
**Yves TERLAT**  
 Maire d'Annay sous Lens

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**

 <b>François LEMAIRE</b> Maire de Bully les Mines	 <b>Sophie RUSIN</b> Conseillère municipale de Liévin
 <b>Philippe VANTORRE</b> Maire d'Abbein St Nazaire	 <b>Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ</b> Adjointe au maire de Sallaumines
 <b>Alain BAVAY</b> Adjoint au maire d'Élea-dit-Leauvette	

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :**

 <b>Latifa AIT ABDERRAFII</b> Adjointe au maire de Méricourt	 <b>Frédéric ALLOI</b> Maire de Meurchin
	 <b>Agnès LEVANT</b> Adjointe au maire de Vimy

**Communauté d'agglomération Lens-Liévin**

## L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Au 31 décembre 2023, l'équipe technique et administrative du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin compte 2 agents à temps plein et 6 agents à temps partiel :

- **M. Patrice Delattre**, directeur
- **Mme Lucie Mendes**, chargée de mission pour la mise en œuvre du SCoT
- **Mme Frédérique Thiberville\***, assistante administrative
- **M. Raphaël Wargnies\***, responsable financier
- **M. Vincent Krajewski\***, responsable juridique
- **M. David Debove\***, responsable informatique
- **Mme Anne Joly\***, gestionnaire de paie
- **M. Olivier Vergnaud\***, chargé de communication

*\* Agents à temps non complet*



*Cité Bruno à Dourges - Crédit photo : SCoT LLHC*

## LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : ACCOMPAGNER LES COMMUNES

*En matière de planification urbaine et d'autorisation d'urbanisme, le syndicat mixte assure la mise en œuvre du SCoT en lien avec les communautés d'agglomération et les communes concernées. De façon plus générale, le syndicat assure une mission de conseil aux communes. Il les accompagne à leur demande dans leurs projets d'aménagement ou d'évolution des PLU sur les volets relatifs au SCoT.*

Ces missions sont principalement les suivantes :

- **Suivi des travaux de révision et de modification des Plans locaux d'urbanisme** (suivi en amont du projet à la demande des communes, participation aux réunions de concertation, rédaction des avis réglementaires)
- **Avis sur la compatibilité des demandes de permis de construire et de permis d'aménager avec le SCoT** (notamment ceux dont la surface de plancher est supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>).

## EN 2023, LES AVIS DU SCoT ONT CONCERNE 25 PROJETS DE CONSTRUCTION MAJEURS

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'avis rendus annuellement	13	10	17	24	27	25

### Les demandes de permis d'aménager et de construire en 2023 :

#### **Pour l'habitat :**

**811** logements

**12.32** hectares en renouvellement urbain

**18.54** hectares en ENAF

#### **Pour les activités (développement économique et équipements) :**

**4.59** hectares consommés en renouvellement urbain

**43.58** hectares consommés en ENAF (dont 28 hectares pouvant être imputés à la décennie précédente)

#### **BOUVIGNY-BOYEFFLES :**

- Permis d'aménager modificatif PA 062 170 18 00003M01, lotissement rues SALENGRO et des BLATTIERS (réduction du nombre de lots libres)

#### **CARVIN :**

- Construction d'une messagerie, Chemin Mont Solau, emprise foncière de 6.2 hectares, surface de plancher de 10 636 m<sup>2</sup>

#### **DOURGES :**

- Construction d'un bâtiment d'activité, Plateforme multimodale et logistique DELTA 3, emprise foncière de 28 hectares, surface de plancher de 134 314 m<sup>2</sup>
- Aménagement d'un lotissement de 24 lots et de deux îlots, rue Léon BLUM à HENIN-BEAUMONT et DOURGES, emprise foncière de 1.93 hectares, surface de plancher de 6950 m<sup>2</sup>

#### **HARNES:**

- Réalisation d'un lotissement de 53 lots libres et d'un macrolot de 12 logements, rue de l'Abbaye, emprise foncière 3.81 hectares, surface de plancher de 9980 m<sup>2</sup>

#### **HENIN-BEAUMONT :**

- Permis d'aménager modificatif n°3, lotissement SIA HABITAT
- Reconversion de la friche commerciale ALINEA en 4 cellules distinctes, ZAC du Bord des Eaux, emprise foncière de 2.89 hectares, surface de plancher de 13900 m<sup>2</sup>
- Aménagement d'un lotissement de 24 lots et de deux îlots, rue Léon BLUM à HENIN-BEAUMONT et DOURGES, emprise foncière de 1.93 hectares, surface de plancher de 6950 m<sup>2</sup>
- PA Modificatif extension de l'APEI Hénin-Carvin & environs (réduction de la surface de plancher de l'extension et modification des bardages)
- Construction de trois cellules commerciales, boulevard Jacques PIETTE à la ZAC du Bord des Eaux, emprise foncière de 1.04 hectare, surface de plancher de 1419 m<sup>2</sup>

**LIEVIN :**

- Réhabilitation et extension du centre aquatique NAUTICAA, emprise foncière de 10 700 m<sup>2</sup>, extension de 2001 m<sup>2</sup> portant ainsi la surface de plancher totale à 6272 m<sup>2</sup>
- Démolition et reconstruction d'une école au quartier Jean JAURES, emprise foncière de 0.66 hectares, surface de plancher de 2695 m<sup>2</sup>

**MAZINGARBE :**

- Construction d'une plateforme de stockage de véhicules, ZA du Champ CAUDRON, emprise foncière de 7.56 hectares, surface de plancher de 889 m<sup>2</sup> (2 avis)
- Construction d'une résidence sénior de 69 logements, allée de l'ORANGERIE, emprise foncière de 0.60 hectare, surface de plancher de 4112 m<sup>2</sup>
- Aménagement d'un lotissement de 15 lots libres de constructeur, rue d'AVRANCHES, emprise foncière de 0.93 hectare, surface de plancher de 3000 m<sup>2</sup>
- Projet de création d'un verger à graines et d'une forêt urbaine sur les anciens bassins de décantation situés au pied du terril n°59 et de reprofilage agricole d'une parcelle, emprise foncière de 4.62 hectares

**MERICOURT :**

- Aménagement d'un lotissement de 24 lots libres, rues DAVY-GUTENBERG-REAMUR, emprise foncière de 2.28 hectares, surface de plancher de 6550 m<sup>2</sup>

**MONTIGNY-EN-GOHELLE :**

- Aménagement d'un lotissement de 48 lots libres et d'un îlot de 57 logements soit 105, logements, route de Courrières, emprise foncière de 3.46 hectares, surface de plancher de 9710 m<sup>2</sup>

8

**NOYELLES-GODAULT :**

- Aménagement d'un lotissement de 51 lots libres et d'un macrolot de 36 logements, rue Joseph FONTAINE, emprise foncière de 4.64 hectares, surface de plancher de 9998 m<sup>2</sup>

**NOYELLES-SOUS-LENS :**

- Aménagement de l'écoquartier du Marais, emprise foncière de 3.7 ha, surface de plancher de 9900 m<sup>2</sup>

**SAINS-EN-GOHELLE :**

- Réalisation d'un lotissement de 83 lots libres, avenue François MITTERAND, emprise foncière de 4.11 hectares, surface de plancher de 9 995 m<sup>2</sup> (2 avis)

**SOUCHEZ :**

- Construction d'une déchetterie, route de CARENCY, emprise foncière de 1.82 hectares, surface de plancher de 243 m<sup>2</sup>

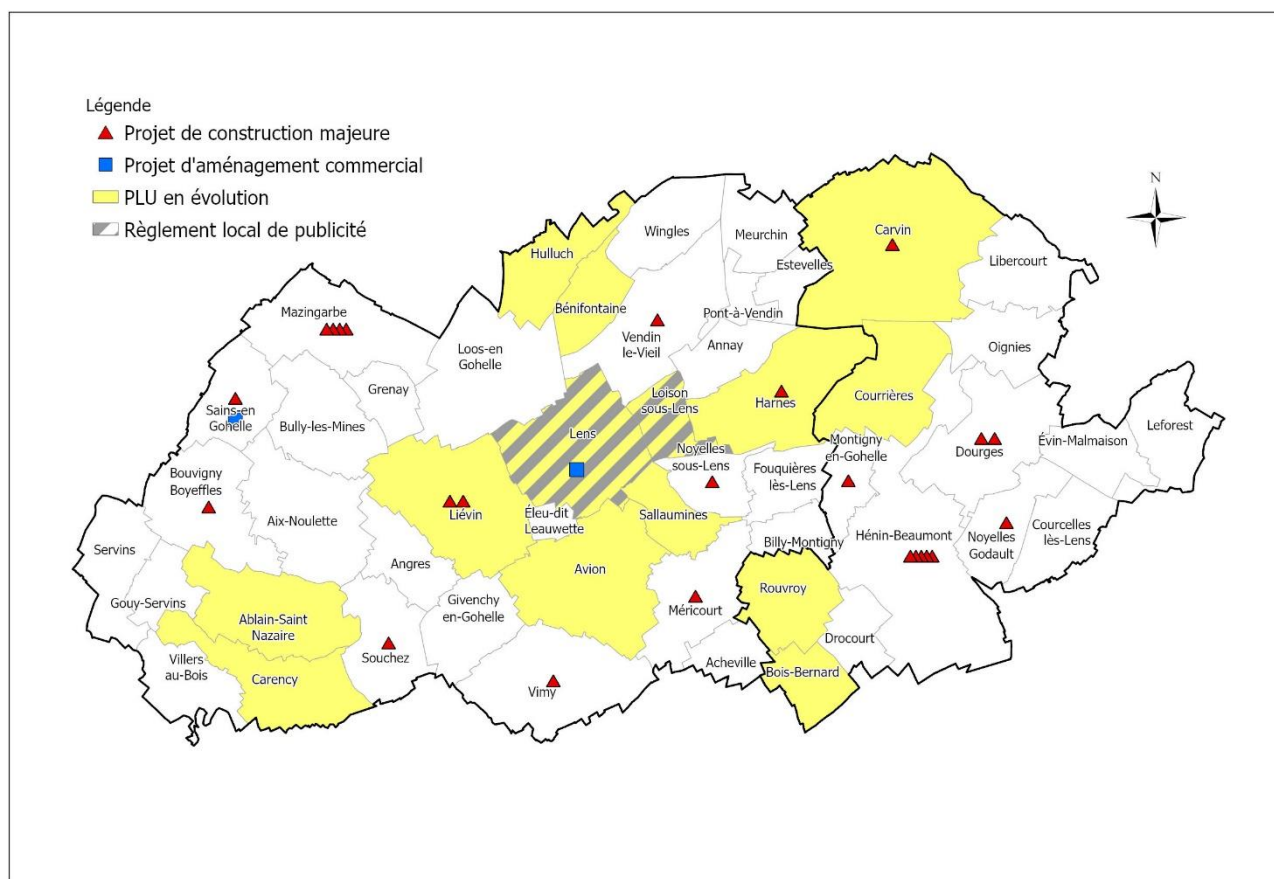
**VENDIN-LE-VIEIL :**

- Construction de 115 logements dans 5 bâtiments, rue Roger SALENGRO, emprise foncière de 1.29 hectares (RU), surface de plancher de 7917 m<sup>2</sup>

**VIMY :**

- Aménagement d'un lotissement de 84 logements (44 lots libres et 5 îlots), chemin de Saint-Nazaire, emprise foncière de 4.17 hectares, surface de plancher de 9980 m<sup>2</sup>





Les projets d'aménagement majeurs et l'évolution des documents locaux d'urbanisme (Réalisation : SIG- SCoT LLHC)

### SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME : LES AVIS RENDUS EN 2023

- **BENIFONTAINE :**
  - Révision allégée N°2 - Examen conjoint des Personnes Publiques Associées
  - Révision allégée N°3 - Examen conjoint des Personnes Publiques Associées
  - Modification simplifiée du PLU
- **BOIS-BERNARD :** Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
- **CARVIN :** Réunion des Personnes Publiques Associées pour la présentation du diagnostic territorial actualisé
- **COURRIÈRES :** Révision générale du PLU
- **LOISON-SOUS-LENS :**
  - Modification simplifiée du PLU
  - Révision allégée du PLU, examen conjoint des Personnes Publiques Associées
- **LENS :** modification n°1 du PLU

- **HARNES** : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, examen conjoint des Personnes Publiques Associées
- **HULLUCH** : Réunion des Personnes Publiques Associées pour la présentation du Rapport de présentation, du diagnostic foncier et du PADD

#### Dossiers en cours au 31 décembre 2023 :

- **ABLAIN-SAINT-NAZAIRE** : Révision générale
- **AVION** : Révision allégée du PLU afin de permettre la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine et mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancien terroir de la Fosse 7.
- **CARENCY** : Elaboration du PLU
- **CARVIN** : Révision générale
- **HULLUCH** : Révision générale
- **LIEVIN** : Révision générale
- **ROUVROY** : Révision générale
- **SALLAUMINES** : Révision générale

#### SUIVI DE L'ELABORATION DES REGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITE (RLP)

Dossiers en cours au 31 décembre 2023 :

- *Elaboration du RLP de **LENS***
- *Révision générale du RLP de **LOISON-SOUS-LENS***

### LES DOSSIERS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le SCoT est consulté à chaque demande d'autorisation d'urbanisme commerciale (surfaces de vente de plus de 1 000m<sup>2</sup>) ; un avis est rendu lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) dans lesquelles siège le Président du SCoT. En 2023, les avis ont concerné les projets suivants :

- Projet de création d'un établissement cinématographique à l'enseigne CINEODE à LENS, [avis favorable de la CDAC le 20 mars 2023](#).
- Extension de la surface de vente d'une jardinerie et d'une animalerie à l'enseigne « POINT VERT » à SAINS-EN-GOHELLE, [avis favorable de la CDAC le 30 juin 2023](#).

### CONTRIBUTIONS DU SCOT POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION URBAINE

- Participation à l'élaboration du **Plan Climat Air Energie** (PCAET) de la CALL (Participation au comité de pilotage du 18 décembre 2023)
- Participation aux comités techniques de suivi du **Plan de Déplacements Urbains** (Artois Mobilité) :
  - Groupe de travail n°4 « Infrastructures routières et nouveaux usages de l'automobile » - Réunion du 21 mars 2023 – Présentation des modalités de l'enquête circulation et point sur les principaux indicateurs de la circulation routière

- **Participations aux réunions des SCoT limitrophes :**
  - **SCoT de l'Arrageois** : Prescription de la révision : délibération du 29 mars 2023 et association du SCoT LLHC en tant que PPA
  - **SCoT de l'Artois** : Réunion des personnes publiques associées – Présentation du Projet d'aménagement stratégique (16 octobre 2023)

### Participation aux 17<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT

- Le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin adhère à la Fédération Nationale des SCoT ([www.fedescot.org](http://www.fedescot.org)) depuis janvier 2020. Cette fédération regroupe 328 SCoT du pays. Elle a pour but de les représenter collectivement, et d'être un lieu de réflexion et d'échanges. En juin 2023, elle tenait ses 17<sup>èmes</sup> rencontres nationales à Nîmes sur le thème « planifier dans l'incertitude ». Elus et techniciens ont pu s'exprimer durant trois jours sur cette thématique. Une délégation du syndicat mixte s'y est rendue.



11

### AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU NOUVEAU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

#### ***Pourquoi un nouveau SCoT ?***

*Le schéma de cohérence territoriale a été approuvé en 2008. Certaines de ses dispositions restent d'actualité notamment dans les domaines de l'environnement, du développement économique et commercial et de l'aménagement urbain (voir le document d'orientations générales du SCoT sur [www.scot-llhc.fr](http://www.scot-llhc.fr)) Néanmoins, le SCoT de 2008 est un SCoT de première génération et nécessite d'être adapté aux évolutions législatives et du territoire.*

*Si on se réfère au quelque 450 autres SCoT du pays, la durée de vie d'un SCoT est de l'ordre de 10 ans. Grace aux opérations d'aménagement qui ont été conduites, le territoire couvert par le SCoT de Lens-Liévin- Hénin-Carvin a aussi beaucoup évolué depuis 2008. A titre d'exemples : Construction en moyenne de près de 1 200 logements/an, consommation foncière d'ENAF de 90 hectares par an, développement des zones d'activités et extension des zones commerciales d' Hénin / Noyelles-Godault et de Lens II. Pour les transports : ouverture en 2019 du bus à haut niveau de service, classement en 2012 à l'Unesco d'une partie du patrimoine minier, l'ouverture du Louvre-Lens*

en 2012 et du Métaphone en 2013, modernisation des stades Bollaert -Delelis en 2016 et de l'Aréna de Liévin en 2017, ...etc.

**Enfin le code de l'urbanisme a depuis 10 ans évolué pour une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable (Lois Grenelles I et II de 2010), et a affirmé les principes du renouvellement urbain et de réduction de l'artificialisation des sols : loi ALUR de 2014 (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), loi ELAN de 2018 (« Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique ») et enfin la loi Climat et Résilience de 2021 et son objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) qui a été complétée par la loi du 21 juillet 2023.**

## TRAVAUX MENES EN 2023 – LA FIN DES TRAVAUX SUR LE PAS ET LE DEBUT DE CEUX SUR LE DOO

Le début de l'année 2023 a été marqué par la fin des travaux sur le **Projet d'Aménagement stratégique (PAS)** et le début des travaux sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'élaboration du PAS du nouveau SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a suivi un processus de concertation avec les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, les communes situées dans le périmètre du SCoT, les « personnes publiques associées » et la population. Après cette phase de co-construction engagée dès mars 2022, le Projet d'Aménagement Stratégique a été débattu lors du comité syndical du 13 mars 2023. Le PAS du SCoT propose un modèle d'urbanisme raisonné autour d'une armature urbaine multipolaire et équilibrée pour mieux répondre aux besoins des populations. Il vise aussi à engager des évolutions qualitatives pour accompagner les transitions (Écologiques, énergétiques, économiques, de mobilités et sociétales) et à répondre au défi de la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Le Projet d'Aménagement Stratégique s'est construit autour de trois grandes dynamiques :

- **Grande dynamique n°1** : Bien vivre dans les villes et villages du Scot.
- **Grande dynamique n° 2** : Améliorer la santé et la qualité de l'environnement, conditions essentielles à l'épanouissement des habitants.
- **Grande dynamique n° 3** : Affirmer le rayonnement du territoire du Scot dans les Hauts-de France et au-delà

Suite à la finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique, l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a été engagée dès mars 2023. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs réunions de travail tout au long de 2023 dont :

- **Comité technique transversal « SCoT – CALL – CAHC »** du 27 avril 2023 : Présentation de l'approche et architecture techniques du DOO et recueil des contributions techniques
- **Comité technique SCoT-CALL-CAHC « Qualité urbaine et environnementale »** du 31 mai 2023 (Chapitre 2 du DOO)
- **Comité technique élargi au techniciens des villes ACV et PVD** du 5 juin 2023 - Elaboration du DAAC-L « Revitaliser l'offre commerciale des centres villes et moderniser le commerce périphérique » -
- **Commission SCoT du 20 juin 2023** – Présentation du pré-projet de la partie II du DOO «Offrir à tous les habitants une qualité environnementale pour leur bien-être »
- **Comité technique du 29 juin 2023** « Bien vivre dans les villes et villages du territoire : proximité et qualité urbaines » - Présentation des grandes orientations sur le développement urbain et l'habitat

- **Comité technique SCoT-CALL-CAHC-Artois Mobilité du 3 juillet 2023** – présentation du pré-projet de la partie « Organiser les mobilités pour un territoire plus sobre et accessible » -
- **Commission SCoT-DAAC-L – du 5 juillet 2023** « Revitaliser l’offre commerciale des centres villes et moderniser le commerce périphérique »
- **Comité technique SCoT-CALL-CAHC du 7 septembre 2023** : Présentation du pré-projet de la partie III du DOO « Accroître le rayonnement du territoire dans les Hauts-de-France et au-delà » (Mobilité externe, développement économique et tourisme)
- **Webinaire d’information avec les maires du 27 septembre 2023** –sur la partie commerce du DOO et l’élaboration du DAAC-L
- **Commission SCoT du 4 octobre 2023** - Présentation du pré-projet du chapitre III du DOO «Accroître le rayonnement du territoire dans les Hauts-de-France et au-delà » (Mobilité externe, développement économique et tourisme)
- **Rencontres individuelles du 23 octobre 2023 avec les maires de la CALL** (communes à localisations commerciales préférentielles)
- **Rencontres individuelles du 24 octobre 2023 avec les maires de la CAHC** (communes à localisations commerciales préférentielles)
- **Commission SCoT du 15 novembre 2023- Présentation du pré-projet du chapitre I du DOO** « Bien vivre dans les villes et villages du territoire : promouvoir un développement urbain de proximité et de qualité »
- **Webinaire du 17 novembre 2023 avec les enseignes de grandes surfaces commerciales** – Présentation de la partie commerce du DOO et élaboration du DAAC-L
- **Réunion des Personnes publiques associées du 29 novembre 2023** sur le volet commercial

13



Réunion de la commission « Développement commercial » du 5 juillet 2023 à Noyelle-Godault  
Crédit photo : SCoT LLHC

## LES PROCHAINES ETAPES D'ELABORATION DU NOUVEAU SCOT

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la co-construction de ce document. **Le calendrier tient compte des sujétions propres à la procédure** (temps de concertation, périodes réglementaires de consultation, travail et investigations techniques, ...etc.). En tenant compte de ces facteurs, le calendrier prévisionnel a été ajusté aux échéances suivantes :

- **Juillet 2024 : Approbation du bilan de concertation et arrêt de projet par le Comité Syndical**
- **Juillet – Novembre 2024** : Consultation réglementaire des Personnes Publiques Associées et consultation des communes situées dans le périmètre du SCoT
- **Novembre – décembre 2024** : Analyse des remarques des PPA
- **Décembre – janvier 2025** : Enquête publique
- **Février 2025** : Remise du rapport définitif de la commission d'enquête  
Prise en compte des éventuelles remarques de la commission d'enquête et des PPA
- **Mars 2025** : Approbation du projet par le Comité Syndical
- **Mai 2025 : Nouveau SCoT exécutoire** (sous réserve d'une demande de modifications par le Préfet dans les deux mois suivant l'approbation - Article L143-25 du code de l'Urbanisme)

## LE NOUVEAU SITE WEB DU SCOT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

En mars 2023, le site web du syndicat mixte du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a fait peau neuve. L'ensemble du site a été réorganisé afin d'en faciliter l'accès à tous. Une rubrique consacrée à l'élaboration du nouveau SCoT a été créée afin que chacun puisse être informé des différentes étapes d'élaboration et également puisse participer à sa construction via le questionnaire en ligne « Contribuez ! »

14



Source : SCoT LLHC

## L'exercice financier 2023 (compte administratif de l'exercice 2023)

### ANNEXE : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'exercice 2023 fait apparaître un excédent global de 362 K€ avan

: 408 K€ en 2022

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Fonctionnement</b>	108 K€	90 K€	53	78 K€	87 K€
<b>Investissement</b>	358 K€	361 K€	41	330 K€	275 K€
<b>total</b>	466 K€	451 K€	46	408 K€	362 K€

### 1. Exercice 2023 : Une section de fonctionnement stabilisée

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
<i>Charges à caractère général</i>	24 056	11 324	13 826	14 472	23 286	25 828	11%
<i>charges de gestion courante</i>	12 159	12 219	13 989	16 493	16 714	18 353	10%
<i>Ressources humaines</i>	67 598	59 721	85 780	101 898	155 041	159 661	3%
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>103 813</b>	<b>83 264</b>	<b>113 595</b>	<b>132 863</b>	<b>195 041</b>	<b>203 841</b>	<b>5%</b>

A hauteur de 5%, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- L'évolution du point d'indice en juillet 2022 (impact sur une année pleine en 2023)
- L'évolution des dépenses courantes liées aux activités récurrentes du SCOT et le paramétrage du logiciel financier pour le passage à la nomenclature M57 (+1 750 €)
- Prestation INSEE – Etude Omphale (341 €)

15

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
<i>participation des EPCI</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	220 000	220 000	0%
<i>Autres recettes</i>	0	26	9	2	25	6 000	
<b>Total recettes</b>	<b>100 000</b>	<b>100 026</b>	<b>100 009</b>	<b>100 002</b>	<b>220 025</b>	<b>226 000</b>	<b>3%</b>

Les recettes de fonctionnement n'ont évolué qu'en raison de la vente du véhicule de service RENAULT CLIO (6 000€)

Les participations des EPCI ont été stabilisées jusqu'à 2026 pour garantir :

- Le fonctionnement du syndicat au regard de la montée en charge de ses activités
- L'amortissement du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études et l'animation technique (34,5 K€/an en année pleine)

L'épargne nette est également stabilisée :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000	100 026	100 009	100 002	220 125	226 000	3%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 813	83 264	113 595	132 863	195 399	203 841	4%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-4 843</b>	<b>16 762</b>	<b>-13 587</b>	<b>-32 861</b>	<b>24 726</b>	<b>22 159</b>	
intérêts des emprunts	0						
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>-4 843</b>	<b>16 762</b>	<b>-13 587</b>	<b>-32 861</b>	<b>24 726</b>	<b>22 159</b>	
capital des emprunts	0						
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>-4 843</b>	<b>16 762</b>	<b>-13 587</b>	<b>-32 861</b>	<b>24 726</b>	<b>22 159</b>	

## 2. Une section d'investissement qui porte l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la révision du SCoT

En 2023, les dépenses acquittées au groupement de bureaux d'études (ALGOE-VIZEA-AID- Avocats GOUTAL et associés) retenu pour la révision du SCoT se sont élevées à 41 862 € pour les prestations suivantes du marché :

- Finalisation du Projet d'aménagement stratégique et mise en débat (article L143-28 du code de l'urbanisme)
- Elaboration du Document d'orientation et d'Objectifs (Article L141-4 et suivants du code de l'urbanisme)
- Production d'Illustrations cartographiques
- Elaboration de l'évaluation environnementale (Article R141-2 du code de l'urbanisme)
- Animation technique des réunions de concertation

Par ailleurs 24 908 € ont été affectés au remplacement du véhicule de service.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 317</b>	<b>4 842</b>	<b>84 084</b>	<b>68 415</b>	
Brevets et logiciels	0	0	0	0	9 024	576	
véhicule	0	0				24 908	
Matériel informatique	0	0	1 317	1 472	360	1 069	
Etudes liées aux documents d'urbanisme	0	0	0	3 370	74 700	41 862	
Autres immobilisations	0	0					
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>6 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Subventions et dotation d'investissement reçu	0	0	0	55 000	0	0	
FCTVA	6 497	0	0	0	0	0	
BESOIN FINANCEMENT SECTION INVESTISSE	-6 497	0	1 317	-50 158	84 084	68 415	
EPARGNE NETTE	-4 843	16 762	-13 587	-32 861	24 726	22 159	
<b>SOLDE/variation excédent</b>	<b>1 654</b>	<b>16 762</b>	<b>-14 903</b>	<b>17 297</b>	<b>-59 358</b>	<b>-46 256</b>	
<b>excédent global de clôture</b>	<b>449 083</b>	<b>465 846</b>	<b>450 942</b>	<b>468 239</b>	<b>408 881</b>	<b>284 236</b>	

Cet excédent en investissement est affecté à la mise en œuvre de la révision du SCOT via le reste engagé du marché ALGOE à hauteur de 198 K€, cette prestation est en effet étalée sur 3 ans (2022/2024).

103K€ restent ainsi disponibles en investissement pour le budget 2024.







Parc des îles – Crédit photo : SCot LLHC

**SCHEMA de COHERENCE TERRITORIALE de  
LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN**

**242 bld Albert Schweitzer - BP 156 - 62253 Hénin-Beaumont  
contact@scot-llhc.fr - Tél. 03 21 43 59 51  
scot-llhc.fr**